

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES GRÈVES

Les tueurs ne veulent plus tuer qu'à leur jour, à la Villette, et ils se sont mis en grève. Paris ne sera pas affamé pour cela, mais les viandes étrangères y trouveront un surcroît de débouché.

En Angleterre, les mécaniciens anglais sont depuis 4 mois 1/2, en grève, et ont presque épuisé leur caisse de secours, qui contenait environ 7 millions.

La grève de Paris n'est pas très justifiée et ne durera pas : la grève anglaise est juste, mais va finir par la reddition des ouvriers. Il est frappant néanmoins que, dans l'un et l'autre cas, les victimes sont des deux côtés; patrons et ouvriers subissent les mêmes pertes, et le pays, par dessus le marché !

On peut se demander alors si ce moyen de la grève, est un bon moyen, et si, à une époque où l'on cherche à supprimer les guerres par les arbitrages, on n'est pas illogique en conservant, comme mode de coercition, la guerre sociale.

La grève est une épée à deux tranchants, et en y touchant, chacun s'y blesse. Ce n'est que dans les textes et dans la théorie que le droit de grève est l'application du principe primordial de liberté. Dans les faits, la grève est imposée, obligatoire. Elle a donc perdu son caractère de légitimité.

Ne pourrait-on pas substituer à ce moyen barbare, une garantie plus en accord avec notre civilisation. Ne pourrait-on constituer un tribunal arbitral, composé en égales parts de patrons et d'ouvriers, qui déciderait souverainement sur les dissentiments intervenus. Ce serait une extension du Conseil des Prud'hommes, mais rien n'empêcherait qu'on assurât mieux son fonctionnement.

Il y a là certainement une idée à creuser, et qui aurait le grand avantage de réunir au lieu de séparer et de permettre le développement des associations de secours, au lieu d'employer tous les fonds à des luttes intestines qui n'aboutissent qu'à la misère et à l'abaissement final du pays.

C. R.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le mot de la fin

On maintient qu'un incident sera soulevé à l'une des prochaines séances de la Chambre ou du Sénat relativement à l'affaire Dreyfus. On voudrait amener le gouvernement à s'expliquer sur les documents qu'on croit lui avoir été remis par M. Scheurer-Kestner, ou bien, sous une forme détournée, on mettrait ce dernier en demeure de s'expliquer lui-même sur cette affaire.

En attendant, notre éminent confrère Aurélien Scholl a trouvé, avec son habituel esprit, un mot de la fin capable de satisfaire les plus difficiles.

C'est dans l'*Echo de Paris* que nous le cueillons :

DERNIÈRE HEURE. — Un télégramme m'apprend à l'instant, et trop tard pour que je puisse en vérifier l'exactitude, une nouvelle appelée à produire une vive sensation.

M. Scheurer-Kestner a déclaré à deux de ses collègues qu'il était en possession d'un document qui prouve d'une façon indiscutable l'innocence de Vacher !

Impossible, dit la *Patrie*, de plaisanter plus agréablement le sénateur peu pressé, qui pré-

tend avoir des preuves plein son portefeuille de l'innocence du traître, depuis le mois de juillet dernier, et qui répond à toutes les sommations par une continuelle reculade qui frise de bien près la reculade définitive.

La réforme de la taxe militaire

On a distribué aux députés le projet de loi présenté par le ministre des finances et tendant à modifier la législation de la taxe militaire. Voici les modifications proposées par le ministre, conformément aux conclusions de la commission extraparlamentaire qu'il avait instituée pour l'étude de cette question.

Sous le régime existant, la taxe militaire est due en principe par tous ceux qui, à un titre quelconque, bénéficient d'une exonération totale ou partielle du service dans l'armée active; elle est perçue jusqu'au passage de l'assujetti dans la réserve de l'armée territoriale, c'est-à-dire pendant un laps de temps de dix-sept à dix-neuf ans.

Le projet de loi qui vient d'être déposé affranchit de la taxe militaire :

- 1° Les hommes exemptés de tout service pour infirmités;
- 2° Les hommes réformés après leur arrivée au corps;
- 3° Les soutiens de famille;
- 4° Les hommes renvoyés par anticipation;
- 5° Les insoumis et les déserteurs.

Seraient seuls soumis à la taxe :

- 1° Les hommes classés dans les services auxiliaires;
- 2° Les dispensés par leur situation de famille;
- 3° Les dispensés par leurs études ou leurs fonctions;
- 4° Les ajournés;
- 5° Les hommes dispensés à raison de leur résidence à l'étranger;
- 6° Les fils d'étrangers et les naturalisés qui échappent en tout ou partie au service actif.

En outre, les hommes qui resteraient passibles de la taxe militaire ne payeraient cette taxe que pour les années pendant lesquelles ils bénéficieraient effectivement de l'exonération du service actif, c'est-à-dire pendant trois ans au maximum.

Ainsi modifiée, cette taxe n'aura plus le caractère de rigueur ou d'injustice qu'on lui a reproché; en outre elle sera susceptible d'être établie et perçue dans des conditions normales. C'est-à-dire sans donner lieu à des recherches et des investigations dont la complexité était hors de proportion avec le produit de l'impôt.

Il n'y aurait plus, en 1898, dans le nouveau système, que 146,800 assujettis à la taxe militaire, au lieu de 804,800 qu'il y aurait si la législation existante était maintenue. La réforme proposée affranchira donc, en 1898, 653,000 personnes de la taxe militaire.

Cette taxe se composera comme aujourd'hui d'une taxe de 6 fr. et d'une taxe proportionnelle. Cette dernière est actuellement égale au montant en principal de la contribution personnelle-mobilière de l'assujetti.

Le ministre propose, comme compensation à la durée de la taxe, que cette taxe proportionnelle soit égale désormais à trois fois ce principal. Le dégrèvement n'en sera pas moins très considérable pour les assujettis.

Etablie dans ces nouvelles conditions, la taxe militaire ne produirait plus que 3 millions au lieu de 6 millions. Mais, quoique ce sacrifice soit considérable, le ministre dit dans son exposé des motifs, qu'il lui a paru devoir être fait dans l'intérêt de la justice et de l'humanité.

EN ALSACE-LORRAINE

Une nouvelle arrestation a été faite sur la frontière lorraine par les gendarmes allemands.

Un nommé Bourson, âgé de trente-six ans, marié et père de six enfants, établi marchand de légumes à Villerupt, vient d'être arrêté par la gendarmerie allemande à Russange (Lorraine), où il s'était rendu pour faire des achats de légumes.

De même que MM. Barizet et Conter, Bourson est français, son père ayant opté pour lui en 1871, et il a satisfait à la loi militaire française. Il était né à Audun-le-Tiche.

Ces deux arrestations successives, dit le *Progrès de l'Est*, ne laissent pas de jeter une bien légitime émotion chez ceux qui se trouvent dans une situation semblable.

Ce qui n'avait pas encore été appliqué par les Allemands commence à l'être maintenant. La rigueur paraît d'autant plus excessive qu'elle atteint des gens qui, jusqu'à ce jour, avaient cru que leur qualité de Français, acquise soit par la naturalisation, soit par l'option et la réintégration, les mettait hors d'atteinte de l'Allemagne, qui n'avait plus rien à voir avec eux.

La question est assez importante pour que le gouvernement français se décide à l'examiner et y apporter la solution qu'elle comporte.

Le nègre de M. Lebon

Pour faire « boum ! boum ! »

Il paraît, dit la *Patrie*, que M. André Lebon va rapporter du Sénégal, en souvenir, un nègre du plus beau noir.

Ce nègre, d'après la légende, aurait failli tuer M. Lebon, à la gare de Thiers (Sénégal), en brisant d'un coup de pierre une vitre du wagon où se trouvait le ministre.

Amené devant M. Lebon, le nègre aurait déclaré qu'il ne voulait pas faire de mal à « bon p'tit blanc », et qu'il avait voulu seulement faire boum ! boum !

Il paraît que le ministre « très indulgent » après avoir acquis la certitude que « le bon p'tit nègre » serait bien content de venir en France, lui promit de l'y emmener et d'en faire son valet de chambre — ou un huissier au ministère des colonies, ce qui serait très couleur locale.

Pourvu que ce nègre ne continue pas à faire trop bruyamment boum ! boum ! au risque de tuer son bienfaiteur blanc !

Mais M. Lebon est prudent, et ce n'est pas lui qui dira au nègre : « Continuez ! »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 novembre

On poursuit la première délibération sur le projet relatif aux services maritimes postaux entre la France, Alger, la Tunisie, la Tripolitaine et le Maroc.

La Chambre, après une très longue discussion sur les conditions du transport des colis, remet la suite de la discussion à une prochaine séance.

Sur la proposition de M. Méline, on met à l'ordre du jour le projet sur le régime des octrois.

On décide enfin de commencer lundi la discussion du budget.

Séance du 5 novembre

La Chambre adopte divers projets locaux, puis elle reprend la discussion du projet relatif aux services maritimes postaux de l'Algérie.

De nombreux amendements sont proposés et presque tous sont repoussés.

Sénat

Séance du 4 novembre

Le Président annonce à ses collègues la mort de M. Antoine Gadaud, sénateur de la Dordogne. Il retrace sa carrière et exprime les regrets que cette perte inspire au Sénat.

Le Sénat, après avoir élu membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement MM. Boulanger et Gouin, aborde la discussion du projet de renouvellement du privilège de la Banque de France.

Séance du 5 novembre

Le Sénat reprend la suite de la discussion du projet relatif au privilège de la Banque de France. L'ensemble de la loi est adopté.

M. Méline dépose ensuite le projet relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans le travail.

Le projet est renvoyé à la commission spéciale.

Séance mardi.

INFORMATIONS

Convocation d'électeurs

Les électeurs de l'arrondissement de Bonneville (Haute-Savoie), sont convoqués pour le dimanche 28 novembre, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Orsat, républicain, décédé.

Sont convoqués pour le 21 novembre, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Delas, décédé, les électeurs du canton de Condom.

Le cas de Mlle Chauvin

Le procureur général vient enfin de viser le diplôme de Mlle Chauvin. Contrairement à ce qu'on avait annoncé, rien n'avait été fait encore à cet égard.

La reconstitution des vignobles

M. de la Billas vient de déposer avec M. Baron (Maine-et-Loire) un amendement tendant à augmenter de 10.000 fr. le chapitre du budget de l'agriculture, relatif aux subventions pour le traitement et la reconstitution des vignobles en France.

La propagande dans les casernes

On assure que les chefs de corps ont reçu ordre d'exercer une surveillance active dans les casernes et établissements dépendant de la Guerre, à l'effet de savoir s'il y serait entré des numéros du journal socialiste flamand, de Bruxelles, le *Voorvert*.

Les socialistes français se seraient servis du *Voorvert* pour faire pénétrer dans les casernes un manifeste de propagande en vue des prochaines élections.

Visite impériale

Les souverains autrichiens en France

L'impératrice d'Autriche se propose de passer l'hiver prochain à Biarritz. Les journaux autrichiens annoncent qu'elle partira pour la France vers la fin de novembre.

Bien que le voyage de l'empereur ne soit pas encore décidé, il paraît certain toutefois que François-Joseph se rendra auprès de l'impératrice, comme il l'a fait les années précédentes. Dans ce cas, il partirait dans la première quinzaine de janvier, immédiatement après les fêtes du jour de l'An.

Mort de M. Souligoux

M. Souligoux, l'ingénieur dont on a tant parlé à propos de l'affaire du Panama et qui subit plusieurs mois de détention préventive, vient de mourir dans un hôtel de

Saint-Héliez (Jersey), où il se trouvait depuis juin dernier.

Les mentions des cartes postales

En raison des nombreuses réclamations soulevées par l'interdiction de faire figurer au recto des cartes postales circulant dans le service international, d'autres mentions que le nom, la qualité et l'adresse de l'expéditeur (comme par exemple la date de l'expédition), l'administration française, d'accord en cela avec plusieurs offices de l'union postale, a décidé de montrer une plus grande tolérance sur ce point.

Dans une circulaire adressée aux agents des postes, M. Delpuch a invité ceux-ci à s'abstenir de considérer comme lettres insuffisamment affranchies les cartes postales à destination ou originaires de l'étranger, sur le recto desquelles l'expéditeur aurait fait figurer, au moyen d'une griffe, d'un timbre humide ou d'un procédé polygraphique quelconque, ses nom, qualités, adresse et date de l'expédition.

Ces cartes postales devront être distribuées ou acheminées sur leur destination sans taxe.

Il y aura lieu également de ne pas taxer à l'arrivée les cartes postales émanant de l'industrie privée régulièrement affranchies comme telles, et présentant certaines irrégularités de forme (omission des mots : « carte postale, côté réservé exclusivement à l'adresse, » etc.).

Tirages financiers

Obligations de la Ville de Paris 1879

Le numéro 360,943 gagne 100,000 fr.
Le numéro 489,218 gagne 50,000 fr.
Les numéros 463,942 — 100,299 — 472,382 gagnent chacun 10,000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 194,896 — 237,346 — 145,586 — 120,110.
Vingt et un numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations foncières 1879

Le numéro 609,377 gagne 100,000 fr.
Le numéro 1,301,801 gagne 100,000 fr.
Le numéro 1,796,914 gagne 25,000 fr.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 1,689,328 — 1,682,517.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 1,030,390 — 1,689,099 — 462,936 — 925,234 — 1,793,352.
Quatre-vingt-dix numéros sont remboursés chacun par 1,000 fr.

Obligations foncières 1885

Le numéro 178,144 gagne 100,000 fr.
Le numéro 71,394 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 304,720 — 728,865 — 898,004 — 674,090 — 109,974 — 129,491.
Quarante-cinq numéros sont remboursés par 1,000 fr.

Échos d'examens

(AUTHENTIQUES)

Une aspirante est interrogée sur le *Coche et la Mouche*. Les deux premiers vers ont été expliqués convenablement. La jeune fille a dit ce que c'était qu'un coche de terre et un coche d'eau. Alors s'engage le dialogue suivant :

L'examineur. — Pourriez-vous me citer, Mademoiselle, un mot qui a la même racine que le mot coche et qui exprime une idée du même ordre ?

L'aspirante. — ???

L'examineur. — Un mot très-souvent employé, très fréquent dans le langage de la conversation ?

L'aspirante, soudainement illuminée. — Cochon, Monsieur !

Au même endroit, explication d'une autre fable. On est au mot serin.

L'examineur. — Quel est le verbe formé à l'aide du mot serin.

L'aspirante. — Seriner.

L'examineur. — Ce qui signifie ?

L'aspirante. — Faire apprendre par cœur à un serin, des airs, soit en les lui chantant, soit en les lui jouant.

Un autre examinateur. — Et comment s'appelle un petit instrument de musique qui sert spécialement à cet usage ?

L'aspirante. — ???

L'examineur. — Dont le nom est formé avec le même mot ?

L'aspirante, timide et rougissante. — Seringue.

Tableau ! !

CHRONIQUE LOCALE

Abus scolaires

Les livres classiques

Chaque année, le ministre, quel qu'il soit, ému par des plaintes unanimes, promet de réformer l'abus des livres classiques, et chaque année, le même abus se renouvelle et s'aggrave, au grand ennui de tous les pères de famille. Il ne suffit pas de rédiger des circulaires plus ou moins persuasives : le difficile et l'essentiel, c'est d'en imposer l'application.

M. Rambaud peut être convaincu que de toutes les améliorations qu'on espère de lui aucun ne serait mieux accueillie par tout le monde que celle qui tendrait sérieusement à restreindre le nombre et à diminuer le prix des livres classiques.

Certificat d'aptitude pédagogique

Sont admis à l'épreuve écrite du certificat d'aptitude pédagogique, les instituteurs et les institutrices dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Aspirants. — MM. Bonhomme, Albert, à Payrac; Cavalié, Arthur, à Albas; Fabre, Gustave, à Puy-l'Évêque; Martin, Eugène, à Vayrac; Pronpoch, Philippe, à Vayrac; Triaire, Marcel, à Montcuq.

Aspirantes. — MM^{mes} Aldhuy, Hélène, à Montcuq; Bousquet, née Guillaud, à Boissières; Dufour, Françoise, à Issendolus; Grangié, Amélie, à Gramat; Fajolles, à Fargues; Gane, Louise, à Figeac; Jauzac, née Bourseul, à Teyssieu; Jeuffreau, née Ouraudou, à Loupiac (Puy-l'Évêque); Lavabre, Etienne, à Marminiac; Manié, née Bordon, à Cavagnac; Piquié, Victorine, à Meyronne; Robert, née Terret, à Bégons (Cahors); Rougié, Augusta, à Maurox; Rougié, née Iragne, à Uzech; Salgues, Eléonore, à Laborie (Prendeignes); Tronche, Berthe, à Nozac; Vassal, Louise, à Laramière.

Sur 60 postulants, il n'y a donc que 23 admissibles.

CAHORS

Conseil de préfecture

Les affaires soumises hier au conseil de préfecture ont toutes été mises en délibéré.

PLAGIAT A JET CONTINU

Maintes fois déjà nous avons eu l'occasion de constater l'excessive dignité de cette feuille sans pudeur qui a nom *Alliance Républicaine* et qui appartient à une ancienne victime du 2 décembre — 800 francs de rente ! inclinez votre chef S. V. P. —

On sait que ce journal, ne sachant que répondre aux justes attaques dont il est l'objet de la part de tous ses confrères, se borne à déclarer, de temps à autre, qu'il nous dédaigne tous.

C'est un moyen simple et commode d'esquiver la discussion.

Mais, nous le répétons, puisque M. le Directeur de l'*Alliance* dédaigne ses confrères, il devrait au moins, ce nous semble, recommander à ses rédacteurs de ne pas emprunter à ces mêmes confrères, la matière nécessaire à la confection de sa feuille.

Il mettrait ainsi ses actes d'accord avec ses paroles.

Or, dans son dernier numéro encore, nous remarquons, par exemple, qu'il découpe dans le *Réveil du Lot*, un entrefilet intitulé le *ventre de Cahors*, entrefilet absolument erroné quant aux chiffres.

Le Directeur du *Réveil*, voulant, sans doute, se payer la tête de la victime du 2 décembre — 900 francs de rente ? prosterner-vous derechef ! — avait inséré cet entrefilet avec des chiffres fantaisistes.

Il comptait sur l'habituel plagiat de l'*Alliance*.

Il ne se trompait pas.

La feuille de l'homme désintéressé à très consciencieusement reproduit la note en question.

C'est le plagiat à jet continu ; mais un plagiat digne ! ..

Quel fumiste, cet ancien déporté de Cayenne..... près St-Céré ! ! !

A l'Orphéon

L'Orphéon de Cahors, réuni en assemblée générale le jeudi 4 novembre, a choisi comme membre du Conseil d'administration, en remplacement du regretté M.

Layrou, M. Garric, commis principal des postes.

Dans la même séance, on a fixé au Dimanche 21 novembre la célébration de la Ste-Cécile et M. le directeur a procédé à l'examen de nouveaux orphéonistes.

Cercle Républicain

Les membres du cercle Républicain sont invités à assister à une soirée scientifique qui aura lieu ce soir samedi, à 8 h. 1/2 dans le local du cercle.

Sujet : L'électricité et ses applications diverses. Séance scientifique comprenant la démonstration, au moyen des appareils les plus perfectionnés, des expériences les plus intéressantes, par M. Hauvespre, électricien.

Tribunal correctionnel

Une seule affaire est appelée à cette audience.

Coups et blessures. — Le samedi 2 octobre, vers 7 heures du soir, deux caravanes de bohémiens se rencontraient à Douelle et se rendaient dans un débit de cette commune pour déguster le vin nouveau.

Après de nombreuses libations, ils sortirent de cet établissement et deux d'entre eux, les nommés Chaix et Gauthié, se rendirent à l'asile de nuit de cette commune, pendant que les autres se dirigeaient vers leur roulotte.

Quelques instants après, Chaix, qui était ressorti de l'asile de nuit pour acheter une chandelle, rencontra par hasard un des deux bohémiens avec lesquels il avait bu dans la soirée, qui l'assailit et lui porta plusieurs coups de poing américain.

L'assailant prit immédiatement la fuite et Chaix fut transporté à l'hospice de Cahors où il resta en traitement pendant dix jours.

Le parquet envoya un mandat d'arrêt avec le signalement de cet inconnu dans toutes les directions, le 17 octobre, il fut arrêté à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), par la gendarmerie de ce canton et transféré immédiatement à la prison de Cahors.

Il fut établi que ce bohémien n'était autre que le nommé Alfred Dielh, âgé de 38 ans, né à Metz.

Dielh comparait aujourd'hui en correctionnelle pour coups et blessures. Le tribunal le condamne à un mois de prison. Mais, vu ses bons antécédents, il le fait bénéficier de la loi sur les sursis.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 7 NOVEMBRE 1897

Florence (Allegro)	Farigoul.
Si J'étais Roi (Ouverture)	Adam.
Germaine (Gavotte)	Kelsen.
Faust (Fantaisie)	Gounod.
Marche Lorraine	Ganne.

De 4 à 5 heures (*Allées Fénélon*).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 6 novembre 1897

Mariages

Espère, Raymond, maçon et Delpech, Marie robeuse.
Vergnes, Baptiste, cultivateur et Laur, Marie Marguerite.

Décès

Vayssières, Marie, épouse Mignot, 38 ans, rue Montaudé, 2, à Cabessut.

Arrondissement de Cahors

ST-MARTIN-LABOUVAL. — La sécheresse.

— Le vent blanc qui souffle souvent avec furie, a tellement desséché les terres que les propriétaires, dans la plaine même, se voient dans l'impossibilité de semer leur blé. Quelques-uns plus pressés que les autres mettent 2 paires de bœufs pour une seule charrue et encore ne parviennent-ils qu'à lever de grosses mottes de terre parfois incrasables.

Les moins pressés attendent la pluie avec impatience. Tous les ans, à la St-Martin les blés étaient tous ou presque tous semés dans la plaine et cette année c'est à peine si quelques propriétaires ont commencé.

ST-CIRQ-LAPOPIE. — Une pompe s. v. p.

— A propos du récent incendie que nous avons signalé ici, un grand nombre de concitoyens sont venus nous prier de vouloir bien être leur interprète auprès de nos édiles, à l'effet d'obtenir l'achat d'une pompe à incendie, pour notre localité.

L'idée est excellente et ne peut que réunir encore de nouveaux adhérents, vu les ef-

froyables dangers courus en cas de sinistre par notre village moyenâgeux, où toute les maisons sont réunies, formant un unique faisceau !

Espérons que nos doléances seront écoutées en haut lieu, car il y va de l'intérêt général.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Cours des bestiaux.

Bœufs gras, de 32 à 35 fr. les 50 kil.; atelages, cours ordinaires.
Moutons gras, de 60 à 65 c. le kil
Porcs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kil.
Oies, de 9 à 14 fr. la paire.
Canards, de 4 à 7 fr. la paire.
Poules, de 3 à 4 fr. la paire.
Poulets, de 2 à 2 fr. 50 la paire.
Lièvres, de 3 à 4 fr. 50 l'un.
Perdrix, 1 fr. 50 l'une.
Lapins domestiques, environ 25 c. la livre.
Œufs, 80 c. la douzaine
Blé, de 17 à 10 fr. les 4/5.
Maïs, 8 fr. environ les 4/5.
Noix, de 9 à 11 fr. l'hect.
Châtaignes, de 6 à 8 fr. les 4/5.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — Décapité par un train

Mercredi, vers six heures du soir, les ouvriers occupés à la voie, à la station du Pournal, rentraient chez eux. En arrivant à la maisonnette du tunnel de Combes, ils s'aperçurent que l'un d'eux, le jeune Joseph Lamothe, âgé de 18 ans, manquait à l'appel. Sa mère se dirigea vers le Pournal pour savoir ce qu'était devenu son fils.

A l'embouchure dudit tunnel, à deux kilomètres environ du Pournal, elle trouva à côté du rail le cadavre mutilé de son enfant. Quelle ne fut pas sa douleur quand, après avoir fait quelques pas en avant, elle trouva la tête qu'elle saisit par les cheveux et transporta à côté du corps. Elle eut la force de crier au secours et elle s'évanouit à côté du cadavre.

Des voisins se rendirent à son appel désespéré et furent les témoins de cette triste scène.

FAYCELLES. — Une mort mystérieuse.

— Joséphine Albenque, âgée de 19 ans, domestique chez un riche propriétaire de notre commune, quittait dernièrement Faycelles pour se rendre dans sa famille à Villeneuve-la-Cramado (Aveyron)

Arrivée à Capdenac, elle se rendit chez un pharmacien et le pria de la fixer sur son état de grossesse. Celui-ci lui répondit que ce n'était pas son affaire, qu'elle s'adresse à un médecin.

La fille Albenque se rendit alors dans un bois voisin où, d'après les déclarations qu'elle aurait faites avant d'expirer, son amant qui l'y attendait lui aurait fait boire une potion, lui disant qu'elle ne risquait rien, que cela ne lui ferait pas de mal.

Sur ces conseils, elle avala le breuvage et se rendit ensuite chez sa sœur, à Capdenac, où elle ne tarda pas à ressentir des souffrances horribles; elle se coucha et le lendemain, les deux sœurs partirent pour se rendre chez leurs parents dans les environs de Villeneuve-la-Cramado.

Mais dans cette localité, les souffrances de Joséphine Albenque devinrent telles qu'elle fut forcée de s'arrêter chez une de ses tantes, où elle expira le soir même.

Arrondissement de Gourdon

CONCORÈS. — Dialogues de Concorès.

— *L'ancien représentant de la loi.* — Vous savez, Monsieur l'administrateur, que nous n'avons obtenu qu'un succès relatif. Nous avons fait descendre le bureau de tabac, c'est vrai; mais la recette n'a pas changé de place. Il faut qu'elle descende !

— *L'administrateur.* — Je veux bien, moi, puisque vous le désirez, mais je ne sais comment m'y prendre.

— *L'ancien représentant.* — C'est possible, mais je le sais, moi : je sais tout, tout ! Et demain nous verrons ! Le directeur des contributions indirectes doit venir ici et je me propose bien d'aller le trouver.

— *L'administrateur.* — Comment dites-vous ? Le Di... le Directeur, juste ciel ! Je pars pour Gourdon demain matin à cinq heures.

— *L'ancien représentant.* — Eh bien, moi je reste ! et le Directeur trouvera à qui parler.

— L'administrateur. — (Cediable d'homme, je l'admire malgré moi). Et que lui direz-vous au Directeur ?
 — L'ancien représentant. — Je lui dirai qu'il faut, vous m'entendez bien, qu'il faut que la recette aille rejoindre le bureau de tabac.
 — L'administrateur. — Et s'il ne veut pas ?
 — L'ancien représentant. — J'écrirai au Préfet.
 — L'administrateur. — Mais, sauf votre respect, on m'a dit que le Préfet était fatigué de toutes vos ritournelles.
 — L'ancien représentant. — Ah ! on a dit cela ! Eh bien ! j'écrirai au Directeur général.
 — L'administrateur. — Mais vous savez bien qu'il est occupé à cause des élections sénatoriales de Montauban.
 — L'ancien représentant. — Oui, par dieu, je le sais, puisque je sais tout ! Alors j'écrirai au Ministre.
 — L'administrateur. — Et si le Ministre refuse ?
 — L'ancien représentant. — Alors j'adresserai une pétition à la Chambre des députés. Et si la Chambre refuse de l'examiner, eh bien ! je la ferai dissoudre par le Président de la République. Oui, dissoudre ! dissoudre ! — Il s'en va en gesticulant.

Le Glaneur.

VAYRAC. — Conseil municipal. — La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Lavergne maire. Tous les conseillers sont présents à l'exception de M. Gimière.
 M. le Maire soumet au conseil la question du chemin de la Croze et demande que l'on reprenne la délibération du 11 août dernier qui a été annulée par le Conseil de préfecture, pour vice de forme. M. Langle fait observer que cette question a été résolue dans la séance du 4 septembre 1892 et qu'il n'y a pas à y revenir. M. Bonneval cherche à mettre en cause les protestataires, qui, d'après lui, n'ont eu d'autres but que de se faire de la réclame et discréditer les signataires de la délibération incriminée. M. Ferrié réfute les arguments de M. Bonneval et termine en disant « il fallait une caution vous n'avez pas hésité à donner la commune. »
 La discussion menace de s'aggraver. MM. Ferrié, Granouillac, Gay déposent la motion suivante : « La majorité du Conseil municipal ayant à maintes reprises reconnu qu'il était matériellement impossible de bien gérer les affaires communales, étant données les divisions regrettables qui ont éclaté au sein de l'Assemblée municipale. Après avoir, notamment dans la séance du 10 août dernier, demandé la dissolution à laquelle encore il n'a pas été donné suite, se considère néanmoins comme n'étant plus en exercice et refuse de délibérer. »
 M. le Maire hésite à mettre cette motion aux voix et il faut l'intervention de plusieurs conseillers pour le décider à s'exécuter. M.

Dubousquet entr'autres se lève indigné de tant d'hésitation et apostrophe violemment le maire : M. Claval, l'un des lieutenants du maire croit devoir faire remarquer qu'avec les lenteurs administratives on n'arrivera pas encore à la dissolution demandée. M. Granouillac, intervient dans la discussion : « Ce n'est pas difficile dit-il d'avoir des retards ; quand nous demandons la dissolution, d'autres font des démarches à la préfecture ou ailleurs pour conserver le statu quo. Eh bien, Messieurs, pour trancher la question je propose de donner séance tenante notre démission collective. » M. Claval, riposte « donnez-la donc, vous, votre démission puisque vous le désirez. »
 M. Granouillac, réplique : « certainement je suis prêt à la donner, parce que je ne suis pas comme vous, je ne crains pas le jugement des électeurs »
 Enfin, M. le Maire se décide à mettre la motion Ferrié, Granouillac et Gay aux voix. Ont voté pour : Dubousquet, Langle, Cocula, Chambon, Bonneval, Darnis, Soullié, Laquière, Granouillac, Gay et Ferrié.
 On voté contre : Claval, Bavaret, Salamagne et Lavergne, Maire.
 Nous nous demandons ce que fera M. le Préfet en présence de cette situation intolérable.

REILHAGUET. — Aux abords du chemin de Reilhaguet à St-Projet il existe une maison qui menace ruines.

Pour la sécurité des passants il serait désirable que cette maison fut démolie, à bref délai.

Il suffira nous l'espérons, de signaler cet état de choses pour que le nécessaire soit fait.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Bœufs, peu d'affaires et cours ordinaires.
 Veaux, de 60 à 70 c. le kil.
 Moutons gras, de 60 à 65 c. le kil.
 Porcs, baisse de 4 à 5 fr. par 50 kil.
 Oies, de 9 à 13 fr. la paire.
 Canards, de 4 à 6 fr. 50 la paire.
 Poules, de 3,50 à 4 fr. la paire,
 Poulets, de 50 à 55 c. la livre.
 Œufs, 85 c. la douzaine.
 Blé, de 22 à 24 fr. l'hect.
 Maïs, de 10 à 12 fr. l'hect.
 Noix, de 9 à 11 fr. l'hect.
 Châtaignes, de 1,50 à 2 fr. 50 le 1/5.
 Marrons, de 2,50 à 3 fr. 25 le 1/5.

— **Noyé.** — On a trouvé noyé dans le Lot, un ouvrier de l'usine. On croit qu'il s'est noyé volontairement, car il disait que le jour de la Toussaint « lui donnait de la peine à passer » et c'est ce jour-là qu'il a été noyé !

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché continuent à s'améliorer, les affaires reprennent de jour en jour plus d'activité, du reste la tenue des cours en est la preuve.

Nos rentes ont progressé, le 3 0/0 à 103 fr. 52 ; le 3 1/2 0/0 à 106,55 et l'amortissable à 102,27. La Banque de France clôture à 3830 fr. Le Crédit Foncier cote 660 fr. dernier cours, le Crédit Lyonnais est à 775 au lieu de 773, précédente clôture. Le Comptoir National d'Escompte a passé de 573 à 582 fr. ; la Société Générale s'est négociée à 525 et 526.
 Le Suez, en hausse de 5 fr. cote 3249.
 Nos chemins finissent : le Lyon à 1875. Le Midi à 1459 ; le Nord à 2052 et l'Orléans à 1865. Sauf l'Italien qui reste à 94,10 en baisse de 5 c. tous les autres fonds étrangers sont en hausse : le Turc à 22,22 ; la Banque Ottomane à 595 fr. ; le Portugais à 20 10/16 ; l'Extérieure à 60 fr. et le Russe 3 0/0 à 94,20.
 Les actions de la Société Continentale d'Automobiles qui se négocient sur le marché en Banque sont demandées à 152 fr. 50.

Silhouettes rurales

Le Braconnier

Un vrai héros de Cooper celui-là ! Un Bas-de-Cuir accompli avec sa physionomie étrange et dure, sa barbe biblique, sa blouse massée et sanglée autour des reins. Le mauvais fusil, les vieilles jambières crottées, finies, lui donnent aussi une manière de rapport avec le Chambrien du trop délaissé feu Ponson du Terrail ! Les nombreux printemps ajoutés aux multiples hivers, se décèlent en lignes profondes, sur le visage tourmenté et meurtri.
 Habile jusqu'au bout des ongles, Renard-Subtil s'il en fut jamais, notre braconnier méprise l'élégance cynégétique du brûleur de poudre à moineaux, du bredouillard poseur ! Son romantisme exalté, son indépendance, sa sauvagerie, lui font regarder de très haut le chasseur pour rire, l'amateur citadin ou campagnard qui prend un Lefaucheur et la gibecière, à l'unique effet de se donner des airs conquérants auprès de l'épouse ou du voisin !
 En stratège consommé, connaît à merveille les coins et recoins du moindre taillis, du plus ignoré hallier, de la plus mystérieuse clairière. Et ce sont des luttes homériques, furieuses, des combats de peaux-rouges qu'il soutient contre Pandore exaspéré, de se voir impitoyablement joué, berné, sifflé par le hardi Nemrod ! Durant les courses échevelées, où on le traque comme un vrai loup, c'est vraiment passionnant spectacle qu'à le voir déployer ses mille qualités de ruse raffinée, de faux-fuyants impossibles, d'audace déroutante, au travers des champs et bois, des monts, vaux et plaines !
 Rarement la victoire reste à l'assaillant, au milieu de ces bonds terribles, de ces attaques soudaines, de ces poursuites haletantes...
 Soyez certain qu'aux villages divers on ne le livrera jamais, car il y compte des légions d'amis dévoués. Aussi sa capture est-elle des plus difficiles. Et quant à lui proposer la précaution d'un permis régulier, ce serait le faire bondir d'indignation, de sorte que personne n'ose. Rentré à la hutte forestière, cachée aux regards des profanes, l'inépuisable chasseur suspend avec des airs d'Ajax, le volumineux panier, que quelques initiés seuls, ont le précieux privilège de venir contempler. Et c'est alors un défilé sanglant de superbes lièvres, de magnifiques perdreaux, de succulentes cailles, grives, sarcelles, et tout le tremblement giboyeux ! Les pièces de qualité vont s'étaler aux marchés importants, ou s'apprentent à faire le plus bel ornement d'aristocratiques cuisines. Le reste fait les frais de délicieux boucans parfumés, au fond de la hutte, tels que devaient les savourer Nathaniel Bumppo et son ami le Gros-Serpent, dans les forêts du Nouveau-Monde ! C'est alors le plus souvent, que dans l'ivresse du festin, Pandore — toujours implacable — ayant miraculeusement

découvert l'insaisissable refuge, enfonce triomphalement la porte, et se venge enfin d'une vingtième coutumace !

E. L.

MARCHÉS

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	263	204	65 à 77
Vaches.	25	15	50 à 69
Moutons.	932	435	70 à 81
Porcs.	2000	1541	80 à 92

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2411	2046	0.53 à 0.90
Vaches.	532	467	0.52 à 0.80
Taureaux.	202	185	0.47 à 0.74
Veaux.	1342	1037	0.75 à 1.90
Moutons.	14527	14227	0.71 à 1.15
Porcs.	8896	5686	0.80 à 0.90

Bœufs. — Vente difficile.
 Vaches. — Vente difficile.
 Taureaux. — Vente difficile.
 Veaux. — Vente meilleure.
 Moutons. — Vente difficile.
 Porcs. — Vente moyenne.

Cette année la maison Clément aura été victorieuse sur toute la ligne. C'est elle qui a gagné la majorité des courses et remporté le grand prix de l'Exposition de Bruxelles.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

Chronique humoristique

Illogismes.
 Quand on dit d'un homme : « Il a fait parler de lui », c'est un éloge. Quand on dit d'une femme : « Elle a fait parler d'elle », c'est une mauvaise note.

BEN BACHIR

AU MAROC (1)

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob !
 C'était écrit !

VIII

LE SÉRAIL DE MAHMOUD

D'après les prescriptions contenues dans l'Al-Coran, code civil et religieux des sectateurs de Mahomet, il est permis à tout musulman d'épouser quatre femmes légitimes et d'avoir en même temps autant de concubines qu'il peut entretenir.
 Au moment où Mahmoud Ould Sadock avait fait la rencontre de Mohammed Ben Bachir, de Zohra et de Merien, il avait dans son sérail quatre femmes, la première Fathma, était la seule légitime ; la deuxième, par rang d'acquisition, était la négresse M'barka ; la troisième, l'espagnole Ramonda et la quatrième l'Américaine Miss Mary. Les trois dernières étaient des concubines.
 Si nous pénétrons sous la tente qui leur est consacrée, en compagnie de Merien, l'amie

dévouée de Zohra, nous les voyons toutes les quatre accroupies ou étendues sur des cous-sins, prenant le café et fumant des cigarettes. Fathma, la femme légitime, est une grande et forte marocaine aux cheveux et aux yeux noirs, au grand nez busqué, au teint basané. Nous dirions en France que c'est une belle paysane sans distinction. Ses pieds et ses mains seuls sont de petite dimension et finement attachés.

M'barka, la négresse, est encore plus grande qu'elle, avec des formes toutes masculines ; comme à peu près toutes ses pareilles, elle a les cheveux crépus, le nez épaté, de grosses lèvres charnues recouvrant des dents d'une irréprochable blancheur. Elle porterait avec aisance un poids de quatre-vingts kilos.

L'Espagnole Ramonda paraît petite à côté d'elles. Elle a le teint un peu pâle, les cheveux châtain foncé, les yeux gris et vifs comme des escarboucles, le nez retroussé, une figure chiffonnée d'espiègle, nerveux et volontaire. On la comparerait volontiers à un petit roquet hargneux, tapageur et jaloux.

Miss Mary, la dernière est une belle personne, à la taille svelte et élancée, la peau d'une blancheur de lait, sa longue chevelure blonde et bouclée, ses yeux bleus et langoureux, son teint frais et rose, la distinguent de ses trois compagnes auxquelles elle est d'ailleurs bien supérieure en instruction, en éducation et en distinction de manières. C'est une fleur transplantée dans un climat qui n'est pas le sien et au milieu de personnes auxquelles elle est tout étrangère. Aussi garde-t-elle un silence

triste et résigné.

Elles n'ont toutes les quatre qu'à se louer des procédés de Mahmoud à leur égard, il ne les traite pas en sauvage, mais en homme poli, tendre et bienveillant. Si elles expriment un désir, il est aussitôt satisfait. Elles ont pour les servir la vieille servante du contrebandier, celle de sa belle-mère qu'il a prise avec lui et deux autres plus jeunes qui sont les filles de ses Khammés. M'barka leur donne la main dans les travaux un peu trop pénibles.

Mahmoud, devenu riche par héritage et par l'effet du hasard, ne pouvait-il être heureux, aussi bien entouré ?

Deux Khammés ou métayers cultivaient la propriété ; c'était deux indigènes honnêtes, cas fort rare, et laborieux qui habitaient à l'extrémité de la forêt ; il avait un nombreux troupeau et une bonne récolte d'orge et de blé ; le tout suffisait largement aux besoins de son monde et il pouvait se procurer du luxe avec les ressources qu'il tirait du pillage du navire américain. Aussi ses femmes ne manquaient-elles ni de tapis ni de moëlleux cous-sins.

Non, Mahmoud n'était pas heureux. Depuis l'arrivée de Zohra dont il était devenu passionnément amoureux à première vue, il ne dormit plus tranquille. C'est que la jeune femme l'emportait de beaucoup sur les quatre autres par sa beauté presque parfaite. De longs cheveux d'un noir de négresse tombaient en tresses abondantes sur son cou et sur sa poitrine ; ses yeux profonds, vifs et ardents étaient tout de flamme ; les papilles de son nez

frémisssaient de desirs ; sa petite bouche recouvrait une rangée de dents incomparables par leur finesse et leur blancheur ; admirable tête sur un corps bien cambré, terminé par des attaches d'une aristocratique sculpture. Toute sa personne était comme entourée d'un indéfinissable mélange de grâce, d'amour et de desirs.

Zohra joignait à ses charmes du corps les qualités du cœur, mille fois plus précieuses. Elle aimait Mohammed Ben Bachir d'une passion à la fois tendre, sauvage et jalouse. Il serait donc bien difficile à Mahmoud d'arriver à se faire aimer de la jeune femme qui avait tout risqué, tout sacrifié pour sauver et suivre l'ancien prisonnier en bravant les dangers les plus menaçants. Il se dit qu'avec la patience on arrive à tout, surtout auprès des femmes et comme Zohra ne venait jamais aux tentes, il lui fit dire par Merien que ses femmes désiraient la connaître et l'invitaient à venir leur faire visite. Il espérait ainsi l'attirer près de lui et arriver à ses fins. Avec le consentement de Ben Bachir, elle vint une fois et fut très bien accueillie, mais elle ne reparut plus.

Cependant, Mahmoud, aigri par les difficultés qu'il rencontrait pour satisfaire sa passion, la seule qu'il eût jamais réellement éprouvée, négligeait et délaissait ses femmes.

(A suivre.)

(1) Traduction et reproduction réservées.

Bibliographie

LA NATURE. — Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et C^{ie} éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du numéro 1275, du 6 Novembre 1897.

Canons sans bruit, sans flamme et sans recul, par G. Marechal. — Distribution de l'énergie électrique à Paris, par J. Laffargue. — Les anguilles en eaux closes. — Le service postal pneumatique à New-York, par M. Ledant. — La coque des navires et leurs parasites, par L. Renard. — Les chiens sauvages, par Paul Mégnin. — Les pédicures dans l'art, par le Dr Henry Meige. — Le pélagomide, par Léon Lefèvre. — Le métropolitain à câble de Glasgow, par Daniel Bellet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 2 novembre 1897, par Ch. de Villedeuil.

Ce numéro contient dix gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N^o 44 (6 Novembre 1897).

1^o Au pays de Don Quichotte, par M. Aug.-F. Jaccaci, traduit par M. Arsène Alexandre.

2^o A travers le monde : Le Sahel, par Ned Noll.

3^o Dans le monde du travail : Une exposition de pêche à Bergen, en 1898. — L'annexion aux Etats-Unis des îles Hawai.

4^o Profils de voyageurs : Treich Laplène.

5^o Civilisations et religions : La fin de la déportation en Sibérie.

6^o Livres et Cartes.

7^o Conseils aux voyageurs : Les automobiles : La voiture Peugeot. Les avant-trains moteurs, par M. Paul Meyan.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1301^e livraison (6 Novembre 1897).

Monnaie de singe, par Mme P. de Nanteuil. — Origines des villes françaises : Les villes lorraines, par Anthyme Saint-Paul. — Sur la Lande, par A. Verley. — Délit excusable, par Fernand Calmettes. — Gaetano Donizetti, par H. Heinecke.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2119 du 6 novembre 1897.

Gravures. — Portraits : M. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat. — Mlle Jeanne Chauvin, doctoresse en droit.

Paris : La nouvelle gare des Invalides : Tunnel à la sortie de la gare. — La nouvelle voie en tranchée au quai d'Orsay. — La charpente métallique.

Théâtre illustré : Comédie française : Tristan de Léonois. — Les nouvelles danses de la Loïe Fuller, aux Folies-Bergères.

Cambodge : Pnom-Penh : La résidence de France. — Une promenade à dos d'éléphant, organisée par Mme Ducos, femme du résident de France.

Musées inconnus : Comédie-Française : Fauteuil de Molière. — Salon privé de l'Impératrice Eugénie. — Talma. — Autographe de Talma. — Cabinet du semainier. — Affiches anciennes et billets d'entrées. — Alfred de Musset.

Aérostation : L'enregistreur photographique : Vue prise au-dessus de Trianon. — Appareil enregistreur, fermé et ouvert, etc.

Abyssinie : Réception de M. Lagarde, par le ras Makonnen, à Harrar.

Beaux-arts : Promenade en mer, tableau de M. Lionel Walder.

Carte : Carte de la délimitation des possessions françaises au Soudan.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Le Roman d'une reine, par G. Lendôtre. — En Abyssinie, par Bavelaër. — Aérostation : L'enregistreur photographique, par W. de Fonvielle. — Sport, par Archiduc. — La nouvelle gare des Invalides, par Arvidson. — Les nouvelles danses de la Loïe Fuller, par B. — Les musées inconnus : A la Comédie-Française, par G. Lendôtre. — France et Angleterre, par Nel Nod, etc.

Explications des gravures, Echechs, Rébus, Créations, Revue comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, etc.

Nouvelle illustrée : Marie, par Stéphane Servant, illustrations de Parys.

Le numéro : 50 centimes.

LA VIE SCIENTIFIQUE. revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Les services d'automobiles en montagnes (Daniel Bellet). — Les érosions du littoral anglais par la mer du Nord (M. Dibos). — Sur les prétendus enregistrements photographiques de fluide vital (Adrien Guéhard). — De la recherche des grands déplacements des airs (Léo Dex). — L'éclairage rationnel (Max de Nansouty). — Le phare d'Eckmühl (Georges Vitoux). — Le machinisme dans l'exploitation des grandes carrières (Max de Nansouty). — Le sable. — Revue des inventions : Poivrière perfectionnée. — Nouveau frein de bicyclette. — Lanterne d'agrandissement à long tirage. — Photographie sur toile. — Chronique. — Revue des Journaux. — Procédés et Recettes. — Académie des Sciences

Georges Petit). — Petite poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.

Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'aiguille ci-dessus.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 37	103 52
3 0/0 amortissable.....	102	102 27
3 1/2 0/0 1894.....	106 50	106 55
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	501 50	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	92	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	—	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	—	—
Egypte unifiée 500 fr.).....	109 95	110 10
— Daïra-Sanieh (20 f. r.).....	104 80	—
— Privilégiée (500 f. cap.).....	103 50	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	108	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	—	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 75	—
Italie 5 0/0 (1.000 f. de rente).....	94 20	94 10
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	—	—
Roumain 5 0/0 1875.....	—	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	104 50	—
— 4 0/0 1880.....	104 75	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	105	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e ém. s.....	103 95	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	103 60	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 17	94 20
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 70	—
Turc, série D.....	22 20	22 20
Ottomanes priorité (500 f.).....	449	450
Douanes ottomanes (500 f.).....	494	—
Banque de France.....	3830	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	850	852
Comptoir national d'escompte.....	585	582
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	660	660
Crédit indust. et commercial.....	609	—
Crédit lyonnais.....	773	775
Société de Crédit mobilier.....	53 50	—
Société générale.....	525	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	469 75
— (t. rouges).....	470
Est-Algérien, 3 0/0.....	471 50
Est, 3 0/0.....	485
— nouvelles, 3 0/0.....	478
Midi, 3 0/0.....	481 50
— nouvelles, 3 0/0.....	481
Nord, 3 0/0.....	485
— nouvelles, 3 0/0.....	493 50
Orléans, 3 0/0.....	481 50
— 1884, 3 0/0.....	481 25
Ouest, 3 0/0.....	484
— nouvelles, 3 0/0.....	483
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	471
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	482
— nouvelles, 3 0/0.....	480
Sud de la France, 3 0/0.....	460
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	574 50
— 1869, 3 0/0.....	433
— 1871, 3 0/0.....	417
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 50
— 1875, 4 0/0.....	585
— 1876, 4 0/0.....	585
— 1880, 3 0/0.....	403
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	100 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	393
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	403 50

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter

le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Etat.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

MAISONS RECOMMANDÉES

MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements

Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.

BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 51 et 53 et rue Lasty, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles

ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTERABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

CABINET DENTAIRE

OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULLE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION et RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

SECURITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

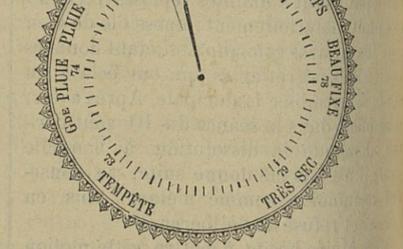
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 0,4

Id. maxima de la veille : 20,2

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

SUPRÊME

EAU DE NOIX



LOUIS DENQIX A BRIVE la Gaillardière

1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.

2^e Exposition Universelle Bordeaux 1885, Méd. Argent.

3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS : Anisette et Liqueurs supérieures

Sirops garantis

Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste) double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous courir au plus tôt par un mandat sur la poste.